

Comité Local des Usagers Permanents du Port des Embiez

Compte rendu de la réunion du CLUPPE du 16 Octobre 2026

Convoquée par Olivier CANAVESE (Directeur des Opérations Maritimes et Portuaires), cette seconde réunion de l'année avait pour ordre du jour une information sur les travaux programmés pour la période hivernale et la présentation de la réorganisation de la capitainerie et des services connexes.

Etaient présents :

- Pour le port : Olivier CANAVESE, Marco BRAVIN
- Pour les plaisanciers élus : Kate BECQUART, Benoit COQUELET, Didier FAYE, Régis MARTIN de BOUDARD, Annie PROVOYEUR,

Absent excusé :

Guillaume TORRENTE (plaisancier).

Une réunion à laquelle s'était invité David MEYER le Directeur des Opérations Groupe pour participer à la 1^{ère} heure des travaux du comité.

Une présence appréciée des représentants des plaisanciers qui à l'issue du tour de présentation des membres a permis des échanges directs courtois et éclairants sur le bilan de gestion immédiat de la saison et les projets de court terme.

1- Informations sur les travaux de la période hivernale

. **Inspection générale des chaînes mères du « bassin Saint Pierre »**, entamée depuis septembre 2026, cette démarche en 3 phases sera menée au cours de l'hiver avec l'objectif d'un port pleinement « sécurisé » à l'horizon de Mai 2027.

. **Démolition du ponton Saint -Paul** (au droit de l'embarcadère du port des Embiez), le mauvais état de ce ponton et la nécessité de libérer de l'espace pour les manœuvres des navettes conduisent à des travaux de démolition de ce ponton en février 2027.

. **Rénovation de pontons et petits entretiens des pannes**, avec révision des bornes, contrôle des taquets...des actions qui seront menées au cours de l'hiver.

. **Création prochaine d'une zone fermée de stockage des colis** sur le débarcadère de l'île, pour en améliorer la gestion,

. **Interdiction aux piétons de traverser le chantier** depuis le portail d'entrée de celui-ci d'usage réservé dorénavant aux véhicules habilités.

Un dernier sujet pour lequel Didier Faye rappelle qu'une solution de déviation totale de la circulation routière via l'obélisque et le contournement haut du château d'eau encore utilisée en 2024 permettait l'été de préserver avantagement la place centrale et le chantier.

Sur le même registre il souhaite qu'une réflexion sur l'utilisation des parkings soit reprise pour éviter l'anarchie de stationnement constatée cet été et protéger l'environnement.

David Meyer tient à préciser que cet hiver il n'y aura pas de gros travaux entrepris sur la place Paul Ricard, mais des travaux d'entretien et de maintenance :

- **Rénovation légère des 3 boutiques** (dont il a été mis fin aux contrats de gérance) pour ouvrir 3 nouvelles enseignes certainement gérées en direct par la Sté (Art du Sud avec vêtements, déco et souvenirs ; une boutique avec des articles pour les enfants ; une autre avec de l'artisanat local). Sur ce sujet David Meyer fait part de ses remerciements aux commerçantes en fin de mission pour leur implication sur l'île au cours de ces dernières années et justifie l'évolution en cours par le besoin d'organiser une cohérence dans l'offre commerciale ainsi proposée.
- **Travaux de maintenance sur la boulangerie Pain et Saveurs**, dont le local sera fermé fin Octobre pour n'ouvrir à nouveau vraisemblablement qu'en Avril 2027 au terme de travaux d'électricité et d'adaptation des matériels de climatisation et de réfrigération. De façon transitoire l'activité de la boulangerie sera transférée dans les locaux du « Bar de la Marine » avec l'organisation d'un point de vente de cafétéria et petite restauration ouvert en semaine mais aussi les vendredi, samedi, dimanche.
- **Fermeture de l'hôtel Hélios** à partir de maintenant et certainement jusqu'en début Avril pour des problèmes de maintenance.

David Meyer quittant la séance, les représentants des plaisanciers le remercient des informations et explications fournies.

2- Liaisons maritimes, évolution des offres et des horaires

Olivier CANAVESE nous informe de sa volonté de refondre l'organisation des horaires des navettes et des plannings des marins pour mettre en cohérence les besoins de passage en basse saison dans une démarche rationnelle. Il précise que dans l'immédiat et jusqu'à nouvel ordre les horaires de basse saison appliqués sont ceux publiés pour 2026.

Une volonté de mieux organiser le service en **journée l'hiver** avec une mise en adéquation des moyens /besoins sur les rotations en journée. Cela dans le but de réduire le nombre de trajets journaliers en navette afin de concentrer le flux sur les passages, soit un service 7 jours/7 jusqu'à 21h00 décliné comme suit :

- . Dimanche au Jeudi (inclus) avec bateau « taxi »,
- . Vendredi et Samedi avec navette maritime.

Une réflexion en cours dont le pragmatisme et la prise en considération des demandes des plaisanciers est saluée avec une question posée par les représentants des plaisanciers sur l'effectivité de la permanence des marins hors période estivale pour garantir les besoins de transports urgents, sanitaires notamment.

En réponse à Benoît COQUELET, Olivier CANAVESE précise que s'il n'existe plus pour le moment d'astreinte de marins sur l'île il existe une permanence opérationnelle 24h/24 basée à l'Hôtel Hélios dont le numéro d'urgences affiché en divers points de l'île est le 0620260403 avec la gestion de procédures permettant de répondre aux demandes de re branchement de l'électricité sur les pannes mais aussi au déclenchement et à la gestion d'alertes de sécurité sur l'île.

Il indique également que des réflexions sont en cours :

- Pour tenir une astreinte mutualisée de marins entre les Embiez et Bendor,
- pour contractualiser rapidement avec la SNSM l'organisation des besoins de transports sanitaires de l'île (avec des temps de réponse probablement plus réactifs qu'actuellement ...).

S'agissant de l'évolution des tarifs de passage pour 2027, il annonce que seuls les tarifs de la liaison Sanary - Les Embiez connaîtront une augmentation pour passer à 23 voire 25 euros...

3- Places à quai et évolution des tarifs d'amarrage

Dans un contexte d'évolution des tarifs d'amarrage pour 2027 qui devrait restée inférieure à 2% (en application de la formule de calcul inhérente au contrat de la Délégation de service public), la capitainerie travaille sur des modalités tarifaires adaptées à l'accueil d'unités de grande taille ainsi qu'aux multicoques mais également sur un sujet déjà posé par nos représentants, à savoir, la compensation tarifaire incitative à quitter sa place l'été.

Une hypothèse de travail basée sur l'incitation à la prévenance anticipée pour bénéficier potentiellement d'une remise de 30 à 50% sur la période considérée selon le délai de prévenance de son départ :

- 30 % si capitainerie est prévenue entre 2 et 4 mois avant la date de libération de la place,
- 50 % si capitainerie est prévenue plus de 4 mois avant la date de libération de la place.

Un système expérimenté en 2027 qui ne concernera pas malheureusement la compensation locative de la place pour la grande majorité de nos plaisanciers qui bien souvent attendront de connaître les prévisions météo pour se lancer. Nos représentants émettent le souhait que

la réflexion soit rapidement poursuivie pour en faire bénéficier de façon incitative tous les plaisanciers qui quittent leur place au moins une semaine l'été et qui de fait peuvent prétendre à la juste compensation de leur place qui est de fait louée 2 fois.

Olivier CANAVESE rappelle que la taxe de 40 € collectée par la capitainerie annuellement est une « taxe de passage » et qu'en 2027 pour la 1^{ère} fois depuis son application la taxe de séjour facturée par La Métropole toulonnaise sera répercutée aux plaisanciers. Une taxe dont le recouvrement pour Didier FAYE est litigieux, car bon nombre des plaisanciers du port des Embiez ne sont pas des touristes mais bien des habitants des ville de l'Aire toulonnaise qui paient des impôts locaux au titre de leur résidence terrienne.

Olivier CANAVESE indique que l'incidence de la répartition de cette taxe sur les contrats d'amarrage de nos plaisanciers devra être minime.

Enfin, Didier FAYE émet le souhait que l'on puisse parvenir à offrir des tarifs d'accueil attractifs et packagés aux régatiers de passage (place, petit déjeuner et dîner) dont la venue sur l'île doit être développée.

4- Présentation du projet de règlement intérieur du port

Le Conseil Portuaire de Décembre prochain aura à valider le nouveau règlement intérieur du port dont l'évolution vise surtout à intégrer des articles préservant le « bon vivre » avec une incitation à la bonne gestion de l'environnement, la lutte contre les nuisances sonores et olfactives, l'interdiction d'utilisation d'ustensiles à flammes, le respect des termes du contrat, la lutte contre l'incivilité...

Des principes d'évolution acceptés par nos représentants et un document dont Didier Faye demande la circulation aux membres du CLUPPE pour une lecture attentive avant son examen en conseil portuaire. Une transmission rapide pour un retour vers la capitainerie au 15 Novembre.

5-Présentation de la nouvelle organisation de la Capitainerie et des services connexes

En sa qualité de Directeur opérationnel des affaires maritimes et portuaires Olivier CANAVESE intervient sur « tout ce qui touche à l'eau » avec désormais :

- . Un pôle opérationnel portuaire dirigé par Clémentine PETITBON pour garantir le bon placement des bateaux et leur bon usage à quai,
- . Un pôle administratif dirigé par Marco BRAVIN en charge des contrats, de la facturation et de la relation clients,
- . Un pôle technique en cours de structuration et rattaché à un poste en recrutement de profil ingénieur maritime. Un pôle dont l'objectif sera d'apporter rapidement sur l'aire de carénage

des réponses de maintenance plus poussées pour répondre aux besoins des plaisanciers (mécanique, électricité) puis dans un second temps de tendre vers un pôle multi compétent.

En réponse à Didier FAYE, Olivier CANAVESE confirme le recrutement d'un Maître de port dont l'annonce officielle sera faite en Novembre.

A propos du fonctionnement de la station-service du port il fait part des soucis techniques rencontrés en début de saison qui en ont imposé la décision de fermeture. La distribution de gasoil a repris mi-Novembre et les pompes d'essence devraient rouvrir prochainement.

Questions diverses :

En réponse à Kate BECQUART, il est confirmé que la remise de 5% consentie sur la restauration aux membres du YCE est reconduite.

S'agissant de la présence de rats sur les pontons évoquée par Benoît COQUELET, il lui est assuré que le problème sera géré, quant à l'installation de sangles d'amarrage en remplacement des chaînes il lui est précisé qu'il n'y a pas d'obligation si ce n'est celle d'éviter le contact des chaînes avec le métal de la panne et donc la nécessité de les passer dans un « étui protecteur »....

Pour ce qui concerne le danger posé par la circulation des trottinettes sur l'île il est précisé que ce sujet figure dans les rappels du futur règlement intérieur.

La situation problématique des sanitaires du stade a été posée tout comme celle liée à la fermeture de ceux situés sous la salle Ste Marthe.

A l'issue de la réunion Didier FAYE, au nom des représentants des plaisanciers tient à remercier Olivier CANAVESE pour la qualité de la réunion, son écoute et la dynamique donnée à la vie du comité.

La date de la prochaine réunion envisagée en janvier 2027 n'a pas été fixée.

Commencée à 10h00 la séance a été levée à 13h00.

Le Secrétaire « autodésigné » de Séance

CLUPPE 16/10/2026

Didier FAYE